



Lyon, le 6 juin 2017

Madame, Monsieur,

Ecouter la musique que l'on aime ou découvrir celle que l'on ne connaît pas : le jour de la Fête de la Musique tous les styles musicaux seront représentés sur les nombreuses scènes installées à travers la ville. À vous de choisir !

Coordonnée par la Ville de Lyon, la Fête de la Musique permettra une fois encore à de nombreux artistes, débutants ou confirmés, de se produire et de partager leur passion.

Vous trouverez au dos de ce courrier les modalités spécifiques d'organisation et de sécurité qui seront mises en place dans votre quartier ; nous vous recommandons d'en prendre connaissance et d'en tenir compte pour vos déplacements ce jour-là.

Pour découvrir le programme détaillé de la fête, vous pouvez consulter le site internet [www.fetedelamusique.lyon.fr](http://www.fetedelamusique.lyon.fr) ou pour toute question complémentaire nous contacter par mail à l'adresse suivante [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)

Cette manifestation, nous en sommes conscients, est susceptible de générer des nuisances sonores pour les habitations du voisinage, nous comptons sur votre compréhension à l'occasion de cet événement exceptionnel.

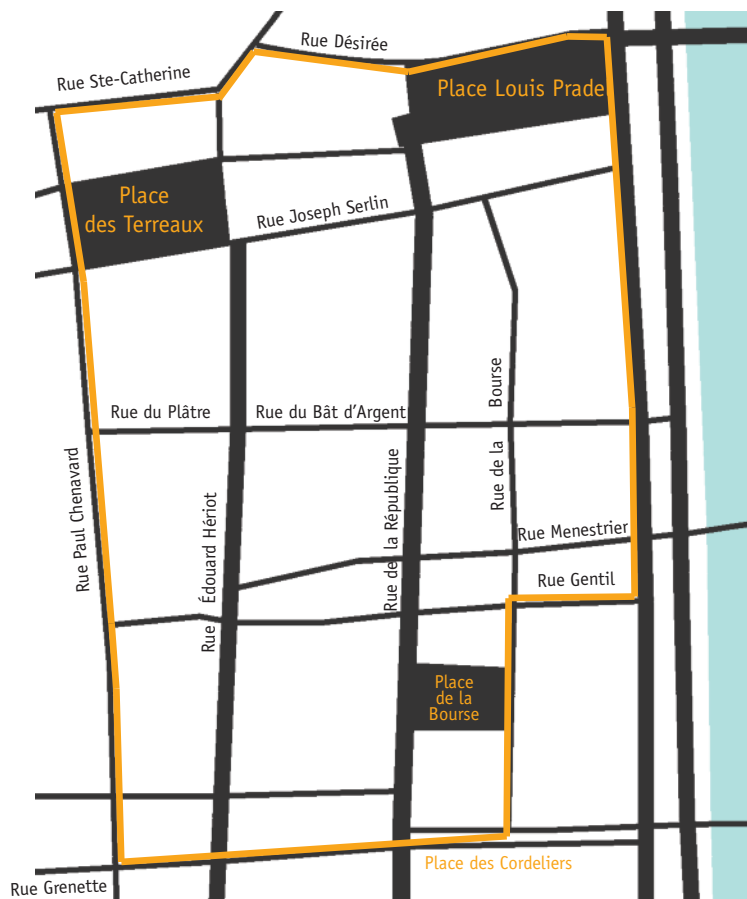
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

La Mairie de Lyon





SECTEUR VIEUX LYON



SECTEUR PRESQU'ÎLE

## INFORMATIONS PRATIQUES :

Cette année, la Presqu'île et le Vieux Lyon, qui accueilleront un grand nombre de spectacles à l'occasion de la Fête de la Musique, bénéficieront d'une sécurité renforcée.

Ainsi afin de faciliter, fluidifier et sécuriser les déplacements des piétons, les deux secteurs suivants seront interdits à la circulation automobile et aux deux-roues motorisés de 18h30 à 00h30 :

- en Presqu'île, entre la rue Grenette, la rue de la Bourse, la rue Gentil, le quai Jean Moulin, la place Louis Pradel, la rue Désirée, la rue Romarin, la rue Saint-Catherine, les rues Chenavard et de Brest.
- dans le Vieux Lyon, entre la montée Saint-Barthélémy, la montée des Chazeaux, la rue Tramassac, la place Saint-Jean, l'avenue Adolphe Max, le quai Romain Rolland, et la rue François Vernay jusqu'à la gare Saint-Paul.

La rue de la Bombarde restera ouverte à la circulation afin de permettre la traversée du quartier et l'accès à Fourvière.

Le stationnement sera interdit entre 12h et 00h30 rue Président Édouard Herriot.

Le métro fonctionnera comme habituellement. Vous trouverez toutes les informations concernant les lignes de bus sur le site [tcl.fr](http://tcl.fr).

Le dispositif étant susceptible, à la marge, d'évoluer, vous pourrez vous informer de manière plus précise sur [lyon.fr](http://lyon.fr) ou en contactant Lyon en Direct au 04 72 10 30 30.